

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2022

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2022 – 20 : Attribution des subventions aux associations 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 29 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2022.

Article	Association	Attribué en 2021	Attribué en 2022
6574	Amicale des volontaires du sang « Sous le Jandri »	100.00 €	100.00 €
6574	AAPPMA	600.00 €	600.00 €
6574	Oisans Solidaire	150.00 €	300.00 €
6574	Maison Familial Rurale de Coublevie	50.00 €	100.00 €
6574	Hors des murs	100.00 €	100.00 €
6574	ACCA	600.00 €	600.00 €
6574	Coopérative Ecole	600.00 €	600.00 €
6574	La Montée de Cassini	600.00 €	600.00 €
6574	Les Estivales	2 500.00 €	2 500.00 €
6574	La Maison des Marmottons	600.00 €	300.00 €
6574	Les Poilus de l'Oisans	0.00 €	100.00 €
6574	BO Studio	0.00 €	150.00 €
	Total	5 900.00 €	6 050.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder lesdites subventions
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

